



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 44'450  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10  
Abo-Nr.: 1077515  
Seite: 9  
Fläche: 31'766 mm<sup>2</sup>

# Le projet de taxe sur l'essence sème le désordre au PDC

**Taxe CO<sub>2</sub>** La décision du Conseil des Etats d'encourager le renouvellement du parc automobile et d'adopter des moyens contraignants pour diminuer les émissions polluantes fait des vagues

**Bernard Wuthrich, Berne**

Les décisions prises cette semaine par le Conseil des Etats auront de fortes conséquences sur le parc automobile et sur l'usage de la voiture en Suisse. Pour autant qu'elles se confirment toutes, ce qui est loin d'être assuré. Pour l'instant, elles déclenchent une tempête au Parti démocrate-chrétien, car, sans les sénateurs du PDC, les options retenues par le Conseil des Etats auraient été différentes.

*Pour être efficace, le relèvement du prix du litre d'essence devrait au minimum dépasser 20 centimes*

La Chambre des cantons a fixé des objectifs contraignants en matière de climat dans le cadre d'une double révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, qui fait office de contre-projet à deux initiatives populaires: celle qui exige une réduction des émissions polluantes de 30%, et celle qui veut bannir des routes suisses les voitures jugées trop dangereuses ou émettant trop de CO<sub>2</sub>, notamment les gros 4x4.

Pour contrer ces deux initiatives, le Conseil des Etats a choisi, comme le Conseil fédéral et le Conseil national, d'adopter la norme européenne. Cela signifie que les véhicules dégageant plus de 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre seraient interdits ou soumis à des sanctions dès 2015. Les cons-

tructeurs et les importateurs se préparent désormais à ce scénario. Ils pourront se regrouper en «communautés de quotas d'émission» pour atteindre cet objectif, puisque les calculs ne se feront pas par modèle, mais par marque ou par groupe de marques.

S'agissant du climat, le Conseil des Etats a fait sienne une revendication des milieux écologistes disant que la hausse de la température mondiale ne doit pas dépasser deux degrés. Il demande aussi que les émissions nocives de CO<sub>2</sub> soient réduites de 20% d'ici à 2020 par des mesures prises exclusivement en Suisse (sans achat de certificats environnementaux à l'étranger). Et, surtout, il est d'avis qu'il faut prévoir une taxe sur les carburants pour atteindre ce but. Or, le Conseil national avait refusé l'an dernier d'étendre à l'essence et au diesel la taxe CO<sub>2</sub> déjà prélevée sur les combustibles.

Le Conseil des Etats a ressuscité cette taxe, certes sous une forme potestative, parce qu'il estime que l'on ne réduira pas la pollution de 20% d'ici à 2020 en Suisse sans que le parc routier apporte sa contribution. Et, même si rien n'est décidé, les sénateurs et la conseillère fédérale Doris Leuthard estiment que la taxe devra se situer au-dessus de 20 centimes par litre si l'on espère qu'elle soit efficace. Selon le modèle retenu, le litre d'essence pourrait ainsi renchérir jusqu'à 28 centimes et le diesel jusqu'à 31 centimes.

Fêtée par la gauche et les organisations écologistes, cette décision a été vivement critiquée par

economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM), qui l'estime dangereuse pour les ménages, le transport des marchandises et l'économie en général. Si elle est confirmée par le Conseil national, le référendum paraît assuré.

Alors, la taxe CO<sub>2</sub> sera-t-elle étendue aux carburants? Difficile à dire. Le Conseil national reprendra le dossier en juin. Le président de la Commission de l'environnement, Jacques Bourgeois (PLR/FR), est perplexe. «Certes, la taxe est, pour l'instant, prévue à titre subsidiaire. Mais cela me fait sourire, car elle entrera forcément en vigueur puisque la réduction de 20% doit se faire uniquement par des mesures prises en Suisse. Or, un renchérissement de 28 centimes est lourd de conséquences pour les régions périphériques», constate-t-il.

Fortement implanté dans les cantons alpins, le PDC se trouve dans une position délicate. Son président, Christophe Darbellay, Valaisan, ne conteste pas la nécessité d'abaisser de 20% les émissions nocives d'ici à 2020, un objectif que le parti soutient depuis 2007. «Mais le PDC n'a jamais pris position officiellement pour la taxe sur les carburants. Il y a d'autres moyens d'atteindre ce but, notamment en renouvelant le parc de véhicules», propose-t-il. Or, justement, cette solution a été jugée insuffisante par le Conseil des Etats. Pourquoi? Parce que, comme la modernisation de la flotte automobile prendra plusieurs années, ce seul changement technique ne suffira pas à réduire

Datum: 10.03.2011

# LE TEMPS



**EV/UP** ERDÖL-VEREINIGUNG  
UNION PÉTROLIÈRE

Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 44'450  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10  
Abo-Nr.: 1077515  
Seite: 9  
Fläche: 31'766 mm<sup>2</sup>

le CO<sub>2</sub> de 20% d'ici à 2020.

«Mais la taxe sur les carburants frapperait unilatéralement les régions périphériques et rapporte peu du point de vue de l'environnement», réplique Christophe Darbellay. Au Conseil national, en 2010, le PDC était divisé sur cette question. Que décidera-t-il lorsqu'il devra à nouveau se prononcer en juin? On peut imaginer que, à un trimestre des élections fédérales et face à une menace de référendum de l'économie et des partis concurrents de la droite politique, le PDC hésitera à soutenir le projet de taxe voté par le Conseil des Etats.